



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**RECTORAT**  
**Division des Personnels**  
**Enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Jean RAMERY  
Chef de division

Dossier suivi par :

Viviane Sinai  
Tél : 0594 27 20 44  
viviane.sinai@ac-guyane.fr

Nadine PALMOT  
Tél : 0594 27 20 33  
nadine.palmot@ac-guyane.fr

Muriel DRAYTON  
Tél : 0594 27 20 45  
muriel.drayton@ac-guyane.fr

Fax 0594 27 20 34

B.P. 6011  
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : DPE1/2015/NP/1000

Cayenne, le 9 mars 2015

Le Recteur de l'académie de la Guyane  
Chancelier de l'Université  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré

S/c de Monsieur le Directeur d'académie adjoint  
des services de l'Education Nationale  
S/c de Madame l'Inspectrice de l'éducation  
nationale adjointe au DAASEN  
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'éducation nationale  
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement  
S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'établissement spécialisé

Objet : Nouveau dispositif de préparation au CAFIPEMF.

P.J. : Dossier de candidature.

J'ai l'honneur de vous informer que les enseignants titulaires intéressés par le nouveau dispositif de préparation aux fonctions de formateur peuvent candidater selon les modalités ci-après :

## I. Conditions d'inscription

Le candidat s'engage à :

- Appartenir au corps des professeurs des écoles ou au corps des instituteurs titulaires,
- Avoir au moins trois années d'enseignement en tant que titulaire au 1<sup>er</sup> septembre 2015,
- Postuler au mouvement sur un poste d'adjoint maternelle ou élémentaire du secteur de Saint-Laurent du Maroni.

## II. Descriptif succinct de la formation

L'enseignant devient « stagiaire formateur » et bénéficie d'une décharge (PES). Il participe à des temps de formation et est suivi par un formateur. Il prépare les cinq épreuves du CAFIPEMF (pratique de classe, animation de formation, critique de séance, validation du sujet de mémoire et soutenance de mémoire).

Le stagiaire formateur accompagne **trois PES**, exerçant si possible dans le même cycle. Il est présent dans leur classe un jour par semaine de stage (une journée tous les quinze jours). Il assure des temps d'enseignement, de co-intervention et d'observation. Il assure le suivi du travail de préparation du PES.

Le stagiaire formateur est lui-même suivi par un formateur qui encadre trois stagiaires formateurs. Régulièrement, le formateur vient rendre visite au binôme PES/stagiaire formateur.

Une journée par semaine de formation est consacrée aux échanges à propos des suivis de PES en présence du formateur et des **trois stagiaires formateurs** qu'il suit. Un membre de la circonscription peut se joindre à cette équipe de formation.

Une journée par semaine de formation est encadrée par des formateurs académiques ou ESPE, sur des thèmes à définir, outils de préparation, programmes, outils de l'élève, PPRE...

Le stagiaire formateur reçoit régulièrement dans sa classe la visite de PES, accompagnés d'un formateur académique ou ESPE, pour observer sa pratique de classe.

Cette formation se poursuit au maximum sur trois années, jusqu'à la passation du CAFIPEMF. Un renouvellement de stage sera demandé pour chaque nouvelle année, dans les mêmes conditions que l'inscription à la première année.

La passation du CAFIPEMF peut être réalisée à tout moment des trois années de la formation, à deux conditions :

1. Le stagiaire formateur remplit les conditions de cinq années d'exercice,
2. Le stagiaire formateur est prêt pour passer les épreuves de la certification.

### **III. Recevabilité des candidatures**

Le Directeur d'Académie Adjoint recueille pour chaque candidat l'avis émis par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. A l'issue de l'entretien avec le candidat, l'EN devra porter une appréciation rigoureusement argumentée.

Cet avis devra faire apparaître de manière explicite et détaillée :

- les motivations du candidat ;
- ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail ;
- ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite ;
- ses capacités à suivre une formation dans les conditions prévues pour le dispositif.

Les IEN rappelleront lors de cet entretien les obligations auxquelles devront s'engager les candidats :

- suivre l'intégralité de la formation sur au moins une année scolaire;
- se présenter à l'examen ;
- exercer, dès l'obtention de la certification dans la formation initiale et continue des enseignants.

#### **IV. Transmission des dossiers**

Les candidats à l'une ou plusieurs des formations concernées sont invités à établir leur demande sur le dossier de candidature joint à la présente circulaire et à le déposer une fois rempli auprès de leur IEN pour entretien et avis, avant le **vendredi 27 mars 2015**.

Les IEN renvoient le dossier de candidature au Rectorat, Division des personnels enseignant du 1<sup>er</sup> degré, pour le mercredi 8 avril 2015 au plus tard.

**TOUT DOSSIER SANS AVIS DE L'IEN NE SERA PAS RECEVABLE.**

  
Le Recteur  
Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines  
Philippe LACOMBE  
  
Bruno PIERRE-LOUIS



## FICHE DE CANDIDATURE

### Au nouveau dispositif de préparation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur d'Ecole Maître-Formateur de l'ouest guyanais

CAFIPEMF (CIRCULAIRE N°2002-125 DU 5-6-2002)

NOM : PRENOM(S) :

NOM DE JEUNE FILLE :

Date de naissance :

Situation de famille (1) : marié(e), divorcé(e), séparé(e), pacsé(e), concubin(e), célibataire  
(1) **Rayez les mentions inutiles**

Nombre d'enfants à charge :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse email :

AFFECTATION :

DIPLOMES, dates d'obtention :

-  
-

ANCIENNETE GENERALE des services au 1er janvier de l'année en cours :

NOMBRE D'ANNEES EFFECTIVES en qualité de titulaire au 1er octobre de l'année en cours :

ECHELON ACTUEL : DATE D'EFFET :

**OBLIGATION DE SERVIR  
ET DE SE PRESENTER AUX EXAMENS**  
(A signer par le candidat)

Je m'engage :

- à suivre l'intégralité de la formation sur au moins une année scolaire ;
- à me présenter, à l'issue du stage, aux épreuves de l'examen du CAFIPEMF, dans les conditions fixées par les textes en vigueur ;
- à exercer, dès l'obtention de la certification dans la formation initiale et continue des enseignants.

Date et signature du candidat :

## **Lettre de motivation du candidat stagiaire formateur**

**Avis de l' IEN de circonscription :**

1. Motivations du candidat :

2. Aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :

3. Capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite :

4. Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

5. Autres observations :

Avis :  FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date, signature :

=====  
**Décision de l'Inspecteur d'académie adjoint au Recteur :**

Date, signature :

=====